

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Loïc PLANET | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | - M. Frédéric LAUNAY |

Étaient absents :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Stéphan BEAUGÉ |
| - M. Yannick FÉTIVEAU | |

**AVENANT N°1 AU MARCHE N° 202300033 (NOTIFIE LE 15/12/2023)
RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES SUR LA
COMMUNE DE ST PHILBERT DE GRAND LIEU, RUES DE TOUVOIS, ST FRANÇOIS D'ASSISES,
DE ST JACQUES ET IMPASSE DES MOULINS**

Par une délibération du Bureau communautaire du 5 décembre 2023, le marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de St Philbert de Grand Lieu, rues de Touvois, de St François d'Assises, de St Jacques et impasse des Moulins, a été attribué à l'entreprise **COLAS France – Etablissement GADAIS** – La Gorsonnière – 44116 Vieillevigne, pour le montant estimatif d'offre contrôlé de **457 125,00 € HT**.

Il convient de faire un avenant n° 1 pour les motifs suivants : La création de prix nouveaux et plus-value du marché suite à une réutilisation des matériaux extraits en remblaiement dans l'Impasse des Moulins, la reprise du tapis de voirie, la présence de réseaux sensibles impliquant des surlargeurs, l'extension du réseau dans la rue des Anciens Combattants jusqu'au cimetière.

Les incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **29 497,30 € HT** sur le montant du marché, et portant celui-ci de **457 125,00 € HT** à **486 622,30 € HT**.

Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de **+ 6,45 %**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés ; si l'avenant n'entraîne pas le franchissement du seuil de procédure formalisée pris en référence des directives européennes, dans limite de 10 % pour les marchés de fournitures et de services et de 15 % pour les marchés de travaux ;

VU le projet d'avenant n° 1 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20241009-DE206_B081024-DE



Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°202300033, passé avec l'entreprise **COLAS France – Etablissement GADAIS** – La Gorsonnière – 44116 Vieillevigne, pour un montant de + **29 497,30 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **457 125,00 € HT** à **486 622,30 € HT**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE206-B081024

Publié sur le site internet le : 10.10.24

Fait à La Chevrolière, le 8 octobre 2024

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté